



Direction Jeunesse, Santé, Sport et Handicap

Tél. : 04 26 73 46 46 - Courriel : passregion@auvergnerhonealpes.fr

Madame, Monsieur,

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a placé au cœur de sa politique dédiée à la jeunesse un dispositif à finalité éducative, d'épanouissement personnel et d'autonomie. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2017, le « **PASS' Région** » a été lancé à l'échelle de la nouvelle région et succède à la « Carte M'ra » et à la « Carte Jeunes Nouveau Monde ».

Le « PASS' Région » est accessible aux lycéens, apprentis, jeunes en mission locale, élèves des formations sanitaires et sociales, ... de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce public éligible est estimé à plus de 370 000 bénéficiaires, sans aucune condition de ressource.

Cette nouvelle carte offre de nombreux avantages mis à disposition des jeunes, en faveur de l'éducation, de la culture, du sport, des loisirs et de la santé. Celle-ci pourra être complétée par les services du quotidien, notamment la restauration et le contrôle d'accès. Le système mis en œuvre est suffisamment ouvert technologiquement pour accueillir de nouvelles offres et évoluer régulièrement.

S'agissant plus précisément de l'avantage « licence sportive » du « PASS'Région », il s'élève à **30 € de réduction sur une licence sportive annuelle**. A noter que cette aide est **doublée** pour les jeunes se voyant prescrire une activité physique adaptée dans le cadre d'une **affection de longue durée**, ainsi que pour les **jeunes atteints d'un handicap** et souhaitant pratiquer leur sport en compétition (obligation de double licence).

Parce que la Région souhaite vous associer à cette démarche et pour en être partenaire, nous vous invitons à effectuer votre demande de partenariat à ce nouveau dispositif en cliquant sur le lien suivant : **[DEVENIR PARTENAIRE](#)**. **(Attention, l'identifiant et le mot de passe que vous utilisiez pour la « Carte M'ra » ne fonctionnent pas pour le « PASS'Région ». De nouveaux codes vous seront envoyés suite à votre affiliation au « PASS'Région »)**

Vous pourrez ainsi accéder au formulaire de conventionnement dématérialisé. Afin de simplifier au maximum cette démarche, nous vous précisons que la signature de la convention (en fin de procédure) est électronique, et nécessite une authentification par envoi d'un SMS sur le téléphone portable du signataire de la convention. Veuillez également noter que vous devez avoir en votre possession au

moment de votre demande d'affiliation « PASS'Région » :

- votre RIB au format pdf ou jpeg téléchargé depuis votre ordinateur
- votre numéro d'affiliation à une fédération qui sera à saisir sur le formulaire

Par ailleurs, nous vous remercions de prendre note que la convention Carte M'ra que vous aviez signée est résiliée de fait à compter du 1^{er} juin 2017, compte tenu de la mise en place du nouveau dispositif « PASS'Région ».

Pour tout autre renseignement relatif à ce nouveau dispositif « PASS'Région », nous vous invitons à consulter le site www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

Nous sommes heureux de vous compter très bientôt parmi les partenaires du « PASS' Région », au profit des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes !

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes